

COMMUNE DE COSSÉ-EN-CHAMPAGNE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
JEUDI 7 JUILLET 2016 A 19H30

Date de convocation : 01/07/2016 Date d'affichage : 01/07/2016

Conseillers en exercice : 11 Présents: 8 Votants: 8

L'an deux mil seize, le sept juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Claude MORAND, Maire.

Etaient présents : Mmes M-C MORAND, S. FOURMOND et C. DAVID, et Mrs Ch. HERBERT, R. OGER, J-J LISSILLOUR S. COIGNARD et J-F GARREAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mrs M. BAUDOUIIN, G. BELAIR et S. FOUCHER.

Marie-Jo MESNIL, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

Mrs Romain BASTIEN, Ludovic BIGNON et Dominique LAVOUÉ du Comité des Fêtes, étaient également présents en début de séance.

Madame le Maire fait part à l'ensemble des membres présents de son état de santé et des traitements médicaux qui en résultent. Cette thérapie s'annonce longue et fatigante.

En conséquence, elle dit ne plus pouvoir assumer efficacement ses fonctions de maire et annonce qu'elle présentera sa démission et remettra son courrier en main propre à Monsieur le Préfet de la Mayenne dès l'obtention d'un rendez-vous. Sa démission sera donc effective au mois de septembre.

Présentation du projet Cyclo-cross

Puis Madame le Maire invite Messieurs Romain BASTIEN, Ludovic BIGNON et Dominique LAVOUÉ du Comité des Fêtes, à présenter leur projet de cyclo-cross.

Il s'agit d'organiser un cyclo-cross au plan d'eau de Cossé-en-Champagne, le dimanche 22 janvier 2017.

C'est un circuit de 2 km, quatre courses, couvrant les différentes catégories (minimes, cadets, juniors, séniors) auront lieu dans l'après-midi, dès 12h40, 100 à 150 concurrents seront attendus.

Mme le Maire demande si cela ne détériorera pas le site si bien entretenu par Philippe, Romain répond que c'est une détérioration éphémère, très vite atténuée car la nature reprend le dessus un mois plus tard.

Le comité se charge de toute l'organisation y compris pour solliciter les parkings auprès des propriétaires et la déviation auprès du Conseil Départemental de la Mayenne.

Le Conseil autorise le Comité des Fêtes à organiser le cyclo-cross et à leur réserver les tables et barnums à cette occasion.

Les membres du Comité des Fêtes quittent la salle du conseil, la séance se poursuit :

1) Approbation du compte rendu de la séance du jeudi 19 mai 2016 à l'unanimité.

2) Organisation des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) pour la rentrée de septembre 2016

Trois bénévoles ne reprendront pas leurs activités NAP à la rentrée de septembre 2016 :

- Charles Herbert pour l'activité boxe - 10 enfants le mardi
- Janine Monnier pour l'activité calligraphie - 8 enfants le lundi
- Pierre Monnier pour les activités jardinage - 8 voire 10 enfants le lundi à deux
- Pierre Monnier pour l'activité photo - 3 enfants le jeudi

D'une part ;

Mme Morand ne veut pas se réengager dans l'immédiat dans l'activité découverte du patrimoine compte tenu de sa santé - 6 ou 8 enfants le vendredi

- L'activité jardinage aura lieu une fois par semaine au lieu de 2 fois et l'activité sera repensée pendant la saison hivernale.

Ce qui fera 4 activités par semaine (jardinage, cartonnage, chant, Lire et Faire lire) au lieu de 9 par les bénévoles.

- Le bilan du conseil d'école du 23 juin 2016 est en faveur de la tranche horaire 15h45/16h30 parce qu'ils récupèrent des enfants très énervés à 14h15.
- Aspect positif de la tranche horaire 15h45/16h30 : Effectif réduit par les quelques enfants qui pourraient rentrer chez eux.
- Aspect négatif de la tranche horaire 15h45/16h30 : Effectif augmenté par les petits qui faisaient la sieste à 13h30.

La question sera examinée au cours de l'année scolaire 2016-17 pour envisager éventuellement un changement des horaires lors l'année scolaire 2017-18.

Un PEDT 2013-2015/16 (Projet Educatif Territorial) a été rédigé au commencement des TAP et est obligatoire pour bénéficier de la dotation. Les animations doivent être réfléchies afin de présenter le nouveau PEDT au 1^{er} septembre 2016 pour les trois années à venir.

3) Mutualisation des achats de bureau et reliure- Délibération pour signer les marchés de commandes groupées avec la CCPMG ;

La CCPMG propose d'effectuer des commandes groupées pour obtenir de meilleurs prix,

En ce qui nous concerne : nous nous sommes positionnés sur la commande groupée du papier et des reliures pour les registres d'état civil. Il est possible également de passer un appel d'offres groupé pour les assurances.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour autoriser le maire à signer les marchés à commande groupée au mois de septembre.

4) Alarme incendie de la salle des fêtes à remplacer

Lors de la vérification annuelle des installations électriques de la salle des fêtes, il a été constaté un dysfonctionnement de l'alarme incendie.

Jean-Paul Marçais habilité dans ce domaine a été chargé de rechercher la panne, hors il s'avère que l'appareil doit être remplacé. J-P Marçais présente en conséquence un devis d'un montant de 465 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser Mme le Maire à signer le devis.

Une déclaration sera faite auprès des assurances pour espérer être indemnisés au titre de la couverture « dommage électrique ».

5) Questions et Informations diverses :

- **Info sur la vente du préfa ;**

Sébastien Coignard, qui s'est chargé de la vente du préfa sur internet via le site « le Bon coin », malgré ses annonces successives n'a eu que quatre contacts dont un seul avec une proposition à 4600 €, offre nettement inférieure au prix escompté.

Le Conseil décide dans un premier temps :

De relancer la société « la Fouine » pour laquelle nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition,

De relancer l'AMF 53 qui publie les offres de vente des biens mobiliers pour le compte des communes,

Et dans un second temps, préfère conserver le préfa pour une utilisation ultérieure plutôt que de le vendre au rabais.

- **Info sur la vente du bâtiment communal : Mise à prix 67 000 €**

Emilie JOLY, conseillère indépendante en immobilier SAFTI, mandatée par la commune pour vendre le bâtiment communal sise 1-3 rue des Fours à Chaux, a relancé l'annonce avec une offre ramenée de 69 000 € à 67 000 € avec l'accord des conseillers municipaux.

Le Conseil donne son accord pour vendre le bâtiment communal au prix de 67 000 € voire même à moins selon les potentielles négociations. Il pense en effet qu'il est préférable de s'en « débarrasser » quitte à le brader avant qu'il ne se dégrade de trop.

- **Bilan des négociations des emprunts ;**

- Emprunt CRCA : fait

- Avenant au contrat avec la CE pour modifier la périodicité des remboursements : fait

- En ce qui concerne l'emprunt auprès de la SFIL, la transaction n'a pas été faite car elle est déconseillée par la trésorière : en effet, les frais de remboursements sont à rembourser l'année N, au mieux étalés sur 5 ans par des écritures d'ordre, de plus cela alourdit la dette.

Le Conseil municipal décide alors à l'unanimité de ne pas modifier le contrat en cours avec la SFIL.

- **Heures d'arrosage des fleurs ;**

Mme le Maire rappelle au conseil que les heures d'arrosage ont été réduites des 2/3.

Or Philippe Bignon, agent de voirie, nous a souligné qu'il ne peut pas faire son travail et arroser les fleurs d'une part,

D'autre part, il utilise sa voiture personnelle sans jamais demander de dédommagement pour aller acheter l'essence à Poillé ou faire réparer le matériel à Brûlon ou Thorigné en dehors de son temps de travail.

Mme le Maire informe le Conseil qu'il lui a alors été demandé de noter toutes les heures qu'il fait pour arroser les fleurs et qu'un point sera fait à la fin de la saison.

Les conseillers s'interrogent sur la raison pour laquelle Philippe tond l'intégralité du site du plan d'eau avec le tracteur tondeuse au lieu du gyrobroyeur. Ils considèrent que l'on gagnerait du temps et du carburant en utilisant le gyrobroyeur. La question lui sera transmise.

- **Ecole**

Hélène Leclerc, ATSEM, est en arrêt de travail depuis le 25 mai jusqu'au 31 juillet et voire davantage. Marie Lépine la remplace.

Question: Peut-on demander à Marie de remplacer Hélène pour faire le grand ménage de l'été et pour combien d'heures ?

Le Conseil autorise Mme le Maire à demander à Marie de faire le nettoyage du matériel pédagogique de l'école pour remplacer Hélène pendant son arrêt.

- **Info sur le suivi du dossier de divagation des vaches chez Mr Michel Lesourd ;**

La DDCSPP a décidé en accord avec le procureur de procéder à l'élimination du cheptel de Monsieur Michel Lesourd.

Le négociant pour acheter les animaux a été trouvé, il reste à résoudre comment capturer ces animaux dont un grand nombre est sauvage.

Une réunion a eu lieu mardi 5 juillet pour déterminer la procédure pour capturer l'ensemble du cheptel. Christian Herbert participait à cette réunion.

Compte rendu de la réunion par Christian:

L'objectif de la mission est de ne laisser aucun bovin à Mr Lesourd.

Les opérations se dérouleront en plusieurs phases :

- Lundi 11 juillet inventaire et évaluation des bovins les moins sauvages et récupérables rapidement (Evaluation conduite par le Négociant en bestiaux Mr GATINEAU de Craon, la DDCSPP et Mr Lesourd)

- Mr Lesourd s'engage à établir un lieu de stockage des bestiaux et à nourrir les bêtes pour les appâter.

- Mr Lesourd devra louer un parc de contention au GDS pour faciliter le chargement des bêtes.

- Les animaux les plus récalcitrants seront abattus

- Le début de la récupération devrait avoir lieu la semaine du 14 juillet.

- **Saison culturelle 2016-2017 ;**

Considérant la qualité des prestations offertes par l'école de musique de la CCPMG (Communauté de Communes), le conseil décide de reconduire pour l'année 2017 les animations réalisées en 2016 :

✓ Concert des pratiques collectives à l'occasion des vœux

✓ Théâtre par la troupe de théâtre adulte

- **Divers.**

- **Emplacement du car sur le parking de l'école à délimiter de nouveau.**

Céline Bourdais, chauffeur de car pour le ramassage scolaire de l'école de Cossé-en-Champagne demande que l'emplacement de stationnement du car soit bien délimité afin que les parents d'élèves ne s'y stationnent pas à sa place.

Roland la rencontrera pour en discuter.

La séance est levée à 20h51.